

## RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

" Crédit d'étude-remplacement du Pont sur la Venoge "

La commission ad hoc s'est réunie le 06.09.2018 en présence de M. le Municipal J.-F. Pollien, qu'elle remercie pour sa disponibilité ainsi que l'exposé clair du projet soumis. La commission avait le quorum grâce à la présence de Mme Nathalie Baudet, M. Jean-Jacques Paltenghi et M. Philippe Mielvaque.

En résumé, il ressort deux points dont la clarification paraît nécessaire pour formuler un mandat d'étude correspondant aux besoins effectifs et économes pour les finances de la commune :

## 1) Capacité du pont en charge

La capacité portante du pont doit être ajustée aux besoins du trafic réel, essentiellement le trafic agricole et service public. Il y a lieu de clarifier la charge admissible, l'exigence de 40 tonnes ne semble pas justifiée. Cela devrait ouvrir des alternatives à la conception de la structure (3,5 t., 12 t., etc...). Si cette exigence est essentiellement définie par le trafic agricole local, il y a lieu d'examiner un subside cantonal ou fédéral à l'ouvrage (soutien AF...).

## 2) Le gabarit hydraulique

Si le canton devait exiger une élévation du gabarit du pont, les conséquences pourraient être extrêmement coûteuses avec la création d'une station de pompage (relèvement des conduites d'eaux usées en provenance de Penthalaz...).

Il faut que ces points fassent partie du mandat de crédit d'étude. Le but étant de trouver une solution créative et de préparer une bonne négociation avec le Canton et/ou la Confédération.

## Conclusion:

La commission propose au Conseil d'accepter la nécessité de demande de crédit d'étude et fait confiance à la Municipalité pour intégrer les deux points précédemment soulevés.

Penthaz le 11.09.2018

Le Président

Jean-Jacques Paltenghi

Le Rapporteur

Philippe Mielvaque